

COMMUNIQUÉ DE L'INSTANCE D'ADMISSION N° 7/2007 DU 26 OCTOBRE 2007

Actualisation de la Circulaire n° 6 de l'Instance d'admission concernant les Normes internationales d'information financière (IFRS)

La **Circulaire n° 6** de l'Instance d'admission concrétise les obligations des émetteurs qui ont choisi les normes IFRS comme normes de présentation pour leurs comptes annuels et semestriels. Elle renvoie aux dispositions des IFRS au sujet desquelles la SWX Swiss Exchange a relevé des manquements.

La Circulaire n° 6 a été actualisée au 26 octobre 2007 en tenant compte des expériences faites lors de la surveillance des rapports annuels 2006 et des rapports semestriels 2007.

Les modifications apportées à la Circulaire n° 6 sont mises en évidence en italique. Veuillez trouver la Circulaire sur Internet à l'adresse:

http://www.swx.com/download/admission/regulation/circulars/abcircular_006_fr.pdf

Les Communiqués de l'Instance d'admission sont disponibles sur Internet en français, allemand et anglais à l'adresse

http://www.swx.com/admission/regulation/messages/2007_fr.html

